

HC 07026

Associations



République Française

Récépissé (loi du 1er Juillet 1901 et décret  
du 16 Aout 1901)

Le Sous-Préfet de l'Arrondissement  
reconnait avoir reçu de Mme Coic Simone  
demeurant à Les Houches

n° 183  
du registre de  
la Sous-  
Préfecture

1°/ Une déclaration faisant connaitre la  
constitution dans cette commune d'une association  
ayant pour titre " Ski - Club des Houches "  
et pour but: Favoriser la pratique du ski.

2°/ Deux exemplaires (sur timbre) des statuts  
de l'association, ainsi que la liste des Membres  
du Comité de Direction .

Dans le délai d'un mois, la constitution  
de l'association devra être rendue publique par  
les soins du Comité au moyen de l'insertion au  
Journal Officiel d'un extrait contenant la date  
de la déclaration, le titre; l'objet et le Siège  
social de l'association.

La date de cette insertion sera  
notifiée à la Sous-Préfecture le plus tôt possible.

Bonneville, le 3 Novembre 1930

Le Sous-Préfet,

M. Maullin

